



## Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 24 septembre 2025

21H00 - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 18 septembre 2025

### Ordre du jour :

- Validation des travaux génie civil orange,
- Création de postes permanents,
- Acquisition de parcelles cadastrées : A3519, A3520, A3652, A3653, A3654, A4225, A4227,
- Acquisition de la parcelle cadastrée 191 A 0029,
- Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée 107 000 C 2712,
- Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA),
- Modification de la régie de recettes,
- Prorogation de l'AFP DUN TAPIA,
- Prorogation de l'AFL du TAYCHEL,
- Décision modificative n°2,
- Validation des travaux de SDE09 : Le Merviel – Le Col.

**Présents:** Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Éric PRZYBYL, Alexis VARUTTI, Sébastien HARAUT, Catherine MICHEL.

**Excusés:** Jean-Éric DAGORY

**Procuration :** Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Oriane CARBALLIDO, Gérard CANAL

**Absents:** Etienne FRUH

**Secrétaire de séance:** Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance,

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 23 juillet 2025

### Validation des travaux génie civil orange

Dans le cadre des travaux de génie civil au hameau du Merviel, le SDE 09 demande la validation des travaux d'Orange en coordination avec les travaux de renforcement du réseau électrique.

*Voté à l'unanimité*

### Création de postes permanents

Il est nécessaire de créer 4 emplois permanents en raison des missions suivantes :

- Gestion des cantines
- Nettoyage des locaux communaux
- Conduite du minibus de la commune pour le transport des élèves du RPI et des collégiens



Il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, quatre emplois permanents se détaillant comme suit :

- 2 agents de restauration collective à temps non complet 4,73h/35h (temps annualisé)
- 1 agent d'entretien des locaux communaux temps non complet 7,87h/35 h (temps annualisé)
- 1 agent de transport scolaire temps non complet temps non complet 7,32h/35h (temps annualisé)

*Voté à l'unanimité*

#### **Acquisition de parcelles cadastrées : A3519, A3520, A3652, A3653, A3654, A4225, A4227**

La commune souhaite acquérir ces parcelles d'une superficie totale de 9 683 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 500.00 euros. Ces parcelles ont pour but de participer à la réorganisation foncière.

*Voté à l'unanimité*

#### **Acquisition de la parcelle cadastrée 191 A 0029**

La commune souhaite acquérir cette partie de parcelle d'une superficie de 30m<sup>2</sup> pour le prix de 90.00 euros. Cette partie de parcelle a pour but de régulariser une problématique de voirie

*Voté à l'unanimité*

#### **Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée 107 000 C 2712**

Suite au permis de construire déposé par Monsieur Aguilar en date du 19 février 2024 concernant la création de deux logements, les habitations doivent être raccordées au système d'évacuation des eaux usées.

Les habitations seront raccordées via une canalisation qui devra passer par la parcelle 107 000C2712 appartenant à la commune.

Afin de garantir la pérennité de ce système d'assainissement, il est nécessaire d'instaurer une servitude de passage de canalisation sur la parcelle communale. Monsieur le Maire précise que cette servitude établie sur acte authentique fera l'objet d'une publication au service de publicité foncière.

*Voté à l'unanimité*

#### **Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA)**

Lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA, considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles.

*Voté à l'unanimité*



## Modification de la régie de recettes

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que pour des raisons de commodité, il est judicieux de modifier le régime de la régie « photocopie ».

La régie encaisse les copies d'extrait de plan cadastraux, les copies de relevé de propriété, toutes copies de documents personnels des administrés ou des associations, et depuis 2020, les encaissements droit de place liés aux conventions passées entre la mairie et les administrés.

Avec la mise en place du service auto-partage, il convient de rajouter à cette régie « l'encaissement des locations » liée à la location du véhicule aux administrés.

Cette régie est installée au secrétariat de la mairie, les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement « espèces » ou « chèques », elles sont perçues contre remise d'une quittance à l'utilisateur.

*Voté à l'unanimité*

## Prorogation de l'AFP DUN TAPIA

Cette association foncière pastorale autorisée par arrêté préfectoral le 08/02/1991 existe et fonctionne depuis 30 ans. Elle a notamment l'avantage de pouvoir faire face au morcellement et de constituer une unité juridique de propriétés qui permet une utilisation plus rationnelle des fonds ainsi que la possibilité de réaliser des aménagements pastoraux sur l'ensemble du périmètre.

L'association foncière pastorale a une gestion publique, elle peut bénéficier d'aides publiques pour réaliser des travaux d'équipements pastoraux.

L'association est administrée par un syndicat dont les membres sont élus par l'assemblée générale des propriétaires.

L'association foncière pastorale DUN TAPIA est prorogée pour une durée de 30 ans.

*Voté à l'unanimité*

## Prorogation de l'AFL du TAYCHEL

Cette association foncière a notamment l'avantage de pouvoir faire face au morcellement et de constituer une unité juridique de propriétés qui permet une utilisation plus rationnelle des fonds ainsi que la possibilité de réaliser des aménagements pastoraux sur l'ensemble du périmètre.

L'association foncière peut bénéficier d'aides publiques pour réaliser des travaux d'équipements pastoraux.

L'association foncière du TAYCHEL est prorogée pour une durée de 20 ans.

*Voté à l'unanimité*



## Décision modificative budgétaire n°2

Pour chaque somme de frais d'études suivies de travaux, il faut émettre un mandat et un titre au compte sur lequel ces frais d'études ont été imputés. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

*Voté à l'unanimité*

## Validation des travaux de SDE09 : Le Merviel – Le Col

Le SDE 09 doit procéder à des travaux d'effacement du réseau BRT issu du poste existant N°2012 au hameau du Merviel. Ce pour un montant à 13.900 € qui est pris en charge par le SDE09.

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance

